



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

élèves

Question écrite n° 120050

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la nécessité de mieux réglementer la diffusion des téléphones portables dans les écoles. En effet, si l'âge des lycéens et des collégiens peut, à la rigueur, leur permettre de posséder un téléphone portable, sans l'utiliser dans l'enceinte des établissements scolaires, l'usage de ces portables tend à se diffuser parmi les écoliers de plus en plus jeunes. Cette diffusion dans les écoles élémentaires interpelle, à raison, toute la communauté éducative, car elle n'est pas sans créer de réelles perturbations dans ces écoles, voire même jusque dans les salles de cours. De nombreux instituteurs s'affirment très inquiets de voir des parents doter leurs enfants, de plus en plus jeunes, ce qui suscite l'inquiétude de nombreuses communautés éducatives à travers le pays, notamment dans les banlieues, les grandes villes et les régions très urbanisées. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer la position du Gouvernement sur ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120050

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2007, page 2306